

FICHE ACTION ATELIER SANTE VILLE : PROJET LOCAL

Région	Nouvelle-Aquitaine
Public concerné par l'action	Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Mont de Marsan agglomération
Titre	Atelier Santé Ville (ASV) Mont-de-Marsan Agglomération : projet local
Calendrier de mise en œuvre	2015-2020
Porteur de l'action	Mont de Marsan Agglomération
Thème	Précarité, Politique de Santé
Programme	Programme PRAPS : programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis
Descriptif de l'action	L'Atelier Santé Ville c'est un volet de santé du contrat de ville, visant à favoriser l'accès à la santé, à la prévention et aux soins pour les populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville L'Atelier Santé Ville mobilise les professionnels de santé, les acteurs de terrain, les associations, les habitants, et les institutions du secteur sanitaire et social.
Contexte	Le comité interministériel des villes du 14 décembre 1999 marque l'acte de naissance des ateliers santé ville. Le CIV précise les orientations de la politique de la ville en matière de santé avec la mise en place, au sein des contrats de ville, d'ASV encourageant ainsi les expérimentations en matière de santé sur le territoire prioritaires de la politique de la ville. Les programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS), institués par l'article 71 de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre l'exclusions fixent un cadre d'action et contribuent à leur mise en œuvre.
Objectifs de l'action	Améliorer la santé des habitants des quartiers Favoriser la prévention et l'accès aux soins pour tous Faciliter la coordination des acteurs de terrain
Non des personnes concernées	1197 personnes concernées
Partenaires d'action	Contrat de ville, ARS, CD, mpf 40, AIDES, IREPS 40, La Source, PRE, CPAM, CCAS, CARSAT, Hôpital de Mont de Marsan, CIDFF, Ligue contre le cancer, Mutualité Française, Éducation Nationale, Plate-forme-sociale, l'AQM, la CAF, l'OPH, CIAS,
Outils et supports utilisés	Un tableau de bord, un calendrier des actions, fiche d'action, fiche d'évaluation, un bulletin de santé
Moyens matérielle et humains mobilisés	La coordination des actions des professionnels des secteurs sanitaires, éducatif, social, culturel, médico-social, institutions publiques, associations, acteurs de santé du service public ou privé et les habitants.
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<p>Quantitatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures ressources et de partenariat développé, • Nombre de personnes ressources ayant participé au temps de rencontre • Pourcentage annuel de public précaire des quartiers prioritaires de la politique de la ville • Nombre d'outils créés et diffusées • Taux de satisfaction des participants <p>Qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Part des partenaires satisfais d'outils d'information • Part des bénéficiaires globalement satisfaits de l'action • Part des bénéficiaires ayant acquis des connaissances sur les modalités de l'action • Part des bénéficiaires prévoyant de participer à d'autres actions
Niveau géographique	Intercommunal
Ancien découpage régional	Aquitaine
Communes	Mont-de-Marsan - Saint-Pierre-du-Mont
Couverture territoriale de santé	Est
Couverture départementale	Landes
Lieu d'intervention	Agglomération Montoise – quartiers prioritaires
Catégorie	A1, B1, c1